



PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2019-2021

ANNEXES

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PTI

Cette annexe reprend les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du PTI par chacun des partenaires signataires.

Dans un souci d'harmonisation les fiches actions sont classées par axe. Chaque fiche rappelle les enjeux, les objectifs visés, les bénéficiaires, le contenu de l'action, les partenaires impliqués, les moyens mis en œuvre et les indicateurs d'évaluation.

Table des matières

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PTI	1
1. Les moyens mobilisés par les partenaires.....	3
2. Les actions à l'échelle du département.....	5
2.1 Les actions visant l'optimisation des réponses en faveur de l'accès et au maintien dans l'emploi.	6
2.2 Actions visant la valorisation des initiatives économiques et sociales en faveur de l'emploi	9
2.3 Actions visant l'amélioration des réponses aux freins périphériques d'accès et maintien à l'emploi	14
3. Les actions à l'échelle des intercommunalités.....	15
3.1 La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT)	16
3.2 La Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	31
3.3 La Communauté d'Agglomération de la RIVIERA DU LEVANT	38
3.4 La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)	42
3.5 La Communauté d'Agglomération GRAND SUD CARAÏBE	51
3.6 La Communauté de Communes de Marie-Galantes (CCMG)	55

1. Les moyens mobilisés par les partenaires

- 1.1 Le Département mobilisera ses moyens de droit commun au travers de son Programme Départemental d'Insertion ainsi que les moyens du Fond Social Européen au travers du Programme Opérationnel 2014-2020 sur le volet inclusion sociale.
- 1.2 L'Etat mobilisera -à partir des crédits pilotés par la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- pour l'Insertion par l'Activité Economique le financement :
- des aides aux postes (contrats à durée déterminée d'insertion),
 - l'appui technique aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en mobilisant le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour accompagner via Inserdiag des diagnostics pour conforter le développement économique des structures.
- Il mobilisera aussi une enveloppe au titre du Fond Départemental d'Insertion pour soutenir le développement et la consolidation des SIAE.
- 1.3 Le Conseil Régional mobilisera ses moyens de droits communs dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et des dispositifs de soutien à la création d'activité et au développement des entreprises (ARDA, ARICE).
- 1.4 La CAF mobilisera ses travailleurs sociaux, ses prêts et crédits, notamment dans le cadre du réseau des acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ainsi que ses crédits de financement des projets et dispositifs en faveur de la petite enfance et des jeunes de 3 à 18 ans.
- 1.5 Le Pôle Emploi mobilisera son offre de service au travers de ses quatre modalités de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi (l'accompagnement renforcé, l'accompagnement guidé, le suivi et appui à la recherche d'emploi et l'accompagnement global). Il mobilisera également l'ensemble de ses prestations, aides et offre de formation en faveur des demandeurs d'emploi.
- 1.6 Les EPCI mobiliseront leurs crédits dans le cadre des Programmes Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, de la politique de la ville et en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

1.7 Les OPCO mobiliseront les fonds dédiés au financement de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi en fonction de leurs branches d'activité.

Ces partenaires :

- **adhèrent aux orientations du PTI** proposées par le Département,
- **recherchent avec le Département une meilleure efficacité et efficience des interventions** respectives et associées,
- **s'engagent à contribuer à la réalisation d'actions** s'inscrivant dans un ou plusieurs des six axes proposés,
- **acceptent les modalités de fonctionnement du PTI,**
- **s'engagent à développer**, seul ou en partenariat, **des actions d'insertion sociale et professionnelle** qui seront portées au crédit du PTI,
- **s'engagent à faciliter l'échange d'informations** sur leurs interventions et dispositifs réciproques notamment par l'élaboration et la diffusion de guides pratiques, par l'information et la formation de leurs agents, par la transmission de données sur les publics, l'emploi, la formation, susceptibles d'enrichir la construction de diagnostics partagés.

2. Les actions à l'échelle du département

Les actions inscrites à l'échelle départementale dans le présent PTI renvoient aux trois axes stratégiques prioritaires définies dans les orientations stratégiques de la politique d'Inclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA portée par le Département.

Ces actions se fondent sur les principes de respect des compétences de chacun, de collaboration entre les partenaires et de mobilisation du droit commun au bénéfice des publics cibles.

Neuf actions ont été ainsi identifiées, chacune se trouvant détaillée dans une fiche reprenant les objectifs, la nature de l'action, le pilote, les partenaires et les indicateurs de réalisation annexée au présent Pacte :

2.1 Les actions visant l'optimisation des réponses en faveur de l'accès et au maintien dans l'emploi.

AXE 1. OPTIMISER LES REPONSES EN FAVEUR DE L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI	
FICHE ACTION 1.1. Etablissement d'une cartographie de l'offre de soutien aux parcours d'insertion professionnelle (recensement et transcription dans un document unique de l'offre d'insertion professionnelle du département de la Guadeloupe).	
Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'orientation des bRSA inscrits dans une démarche de retour à l'emploi vers les dispositifs adéquats. - Assurer une large appropriation des différents dispositifs d'accompagnement par les professionnels de l'insertion
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cartographier l'offre départementale, territoriale de soutien aux parcours d'insertion professionnelle de façon à donner une information la plus exhaustive et dans un document unique sur le « qui fait quoi selon quels critères ? » en matière d'accompagnement professionnel des publics en insertion. - Partager les modalités d'articulation des dispositifs et mesures d'accompagnement des publics : modalités de prescription, d'orientation, identification des publics, co-financement des actions...
Bénéficiaires visés	Professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du canevas de la cartographie - Recueil des informations auprès des acteurs concernés - Mise à disposition des professionnels de l'accompagnement d'une version informatisée dynamique de la cartographie.
Pilote	Conseil Départemental
Acteurs impliqués	Conseil Départemental, Conseil Régional, DIECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, OPCO, Chambres consulaires, ADIE et tout organisme disposant d'une offre d'accompagnement professionnel des publics en insertion
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission aux organismes disposant d'une offre de soutien aux parcours d'insertion professionnelle du canevas de la cartographie pré-renseigné de manière à ce qu'ils complètent les informations y figurant. - Etablissement d'une version papier et numérique de la cartographie - Action de communication sur la création de l'outil et sur l'offre d'accompagnement existante sur le territoire.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Retour de la part des partenaires sollicités des informations demandées - Transmission aux partenaires du PTI et autres acteurs concernés de la cartographie de l'offre d'accompagnement professionnel des bRSA en Guadeloupe - Exhaustivité des informations recueillies - Nombre de participants à l'action de communication - Nombre de consultation de l'espace par les professionnels

AXE 1. OPTIMISER LES REPONSES EN FAVEUR DE L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

FICHE ACTION 1.2. Mise en œuvre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi (développer les échanges de pratique et mettre en œuvre une démarche de capitalisation dans le cadre de l'expérimentation d'une action d'accompagnement global des publics en insertion)

Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus efficace la politique de lutte contre les exclusions du Département, qui se doit de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées, parmi lesquelles les bénéficiaires du RSA, mais aussi les demandeurs d'emploi qui, confrontés à des difficultés sociales prégnantes, ne parviennent pas à réaliser leur insertion professionnelle. - Par ailleurs, le contexte de raréfaction des ressources de l'Etat et des Collectivités locales oblige le Département et le Service Public de l'Emploi à davantage coordonner leurs interventions en optimisant et en mutualisant leurs moyens et ressources, en s'appuyant sur les compétences propres à chaque institution.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer et améliorer la prise en charges des difficultés sociales et professionnelles des demandeurs d'emploi - Augmentation du taux de retour à l'emploi des personnes suivies par le Conseil Départemental et le Pôle Emploi - Encourager les échanges de pratiques entre professionnels mobilisés dans le cadre des binômes d'accompagnants en complément des temps et instances prévus dans la convention de façon à améliorer la connaissance mutuelle des dispositifs et des modalités d'intervention des deux partenaires
Bénéficiaires visés	Les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'accompagnement social et professionnel menées de façon coordonnée par un binôme (conseiller Pôle Emploi/Référent social du Conseil Départemental). - Mobilisation de l'offre de service de droit commun de Pôle Emploi ainsi que des dispositifs du PDI et de l'action sociale de proximité au profit des publics cibles.
Pilotes	Pôle Emploi/Conseil Départemental
Acteurs impliqués	Conseil Départemental, Pôle Emploi
Modalité de mise en œuvre	<p>Mise en œuvre de la convention d'accompagnement global et de son avenant entre le Pôle Emploi et le Conseil Départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic partagé au sein des binômes PE/CD des difficultés rencontrés par les demandeurs d'emploi relevant de l'accompagnement global - Définition et mise en œuvre du plan d'action par le binôme - Suivi coordonné et évaluation des actions décidées par le binôme
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrées dans l'accompagnement global - Nombre et type de mesures mobilisées - Situation des DE à l'issue de la période d'AG - Nombre de sortie vers une formation qualifiante, un emploi ou une création d'activité - Délais de prise en charge des publics - Nombre de rencontres et qualité des échanges dans le cadre du suivi par binôme

AXE 1. OPTIMISER LES REPONSES EN FAVEUR DE L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI**FICHE ACTION 1.3. Articulation des dispositifs de soutien aux parcours d'insertion professionnelle (Formation, création d'activité et aide à l'emploi)**

Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser de manière coordonnée les dispositifs des partenaires en optimisant et en rationalisant les moyens existants. - Rendre lisible l'intervention des partenaires disposant d'une offre de soutien au parcours d'insertion professionnelle
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les co-financements des actions de formation, de soutien à la création d'activité, d'aide au retour à l'emploi... - Définition des procédures communes d'instruction des demandes et de prise en charge.
Bénéficiaires visés	Bénéficiaires du RSA
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les partenaires pour arrêter les modalités d'articulation, de mutualisation des moyens et des dispositifs recensés et de communication sur le partenariat. - Actions de communication auprès des professionnels concernés par la mise en œuvre des conventions.
Pilotes	Conseil Départemental/ Pôle Emploi / Conseil Régional
Acteurs impliqués	Conseil Départemental/ Pôle Emploi / Conseil Régional / OPCO / ADIE / Chambres consulaires
Modalité de mise en œuvre	Rédaction et signature de conventions entre le Conseil Départemental et ses partenaires pour la mutualisation de leurs offres respectives en matière de soutien aux parcours d'insertion professionnelle des bRSA.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des conventions signées - Nombre de participants aux actions de communication

2.2 Actions visant la valorisation des initiatives économiques et sociales en faveurs de l'emploi

AXE 2. VALORISER LES INITIATIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	
FICHE ACTION 2.1. Les réseaux départementaux : <i>Appuyer la structuration et professionnalisation des réseaux de l'IAE</i>	
Rappel des enjeux	Les inter-réseaux du champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) doivent contribuer à renforcer l'identification des besoins des structures et favoriser la professionnalisation des acteurs. Il s'agit également d'assurer un dialogue « gagnant – gagnant » entre les institutions, les réseaux et les structures.
Objectifs visés	Dans le cadre de la convention signée entre l'Etat, la Région, le Département et la Boutique de Gestion, poursuivre l'assistance aux porteurs de projets de l'IAE dans leur organisation, la préparation et le montage des dossiers, l'exécution des actions et l'accompagnement des publics.
Bénéficiaires visés	Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Contenu de l'action	- Renforcement des missions d'expertises et d'appui aux porteurs de projets du secteur de l'IAE
Pilote	DIECCTE
Acteurs impliqués	DIECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, EPCI, OPCO
Modalité de mise en œuvre	- Prestations d'appui technique des SIAE (montage dossiers, aide à la création ou à la structuration, suivi de la mise en œuvre des actions...)
Indicateurs d'évaluation de l'action	- Zone géographiques et secteurs d'activité couverts par l'accompagnement de la BGE - Nombre de SIAE accompagnées - Nombre de porteurs de projets suivis par la BGE dont les candidatures seront retenues dans le cadre de l'appel à projet ACI

AXE 2. VALORISER LES INITIATIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FICHE ACTION 2.2. L'offre IAE : *Soutenir la diversification et l'innovation des actions d'insertion par l'activité économique*

Rappel des enjeux	<p>L'offre IAE en Guadeloupe est très centrée sur quelques secteurs d'activité et très majoritairement structurée sous forme de petits ACI. Il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets proposant d'investir des secteurs d'activité nouveaux et / ou innovants - Favoriser la coopération inter-structures ou les formes collectives
Objectifs visés	Mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion répondant aux objectifs de développement durable des territoires
Bénéficiaires visés	Les SIAE
Contenu de l'action	Appel à projet en vue de retenir des projets d'ACI innovants et structurant pour les territoires.
Pilote	DIECCTE
Acteurs impliqués	DIECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, EPCI, OPCO , FSE
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges de l'appel à projet en concertation avec les partenaires du PTI - Lancement de l'appel à projet - Communication sur l'appel à projet - Instruction commune et sélection des projets d'ACI par les partenaires du PTI - Conventionnement des structures après avis favorable du CDIAE - Démarrage des ACI et suivi de leur déroulement par les partenaires du PTI
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de candidatures déposés à la DIECCTE - Nombre de dossiers retenus par le CDIAE - Zone géographiques et secteurs d'activité couverts

AXE 2. VALORISER LES INITIATIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FICHE ACTION 2.3. Projets territoriaux : *Informé sur les mesures visant le développement des projets et le soutien aux porteurs*

Rappel des enjeux	Le secteur de l'économie sociale et solidaire est pourvoyeur de nombreux emplois et est un vecteur du développement du territoire. Il mérite cependant d'être davantage connu des acteurs, de même que les dispositifs qui visent à le soutenir.
Objectifs visés	- Informer sur les mesures et dispositifs d'aides, de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets dans le champs de l'Economie Sociale et Solidaire à l'échelle de la Guadeloupe comme aux échelles des territoires.
Bénéficiaires visés	Les porteurs de projets dans le champ de l'ESS, les EPCI
Contenu de l'action	- Actions d'information régulières des porteurs de projet décentralisées sur les territoires (matinée d'information, forum, rendez-vous itinérants...) - Réalisation de supports d'information et de communication sur les dispositifs mobilisables.
Pilote	DIECCTE
Acteurs impliqués	DIECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Réseaux de l'ESS, EPCI, OPCO (UNIFORMATION)
Modalité de mise en œuvre	- Rencontres avec les partenaires pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concertée d'information des porteurs de projets dans le domaine de l'ESS.
Indicateurs d'évaluation de l'action	- Nombre et types d'actions partenariales - Nombre de participants aux actions d'information

AXE 2. VALORISER LES INITIATIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FICHE ACTION 2.4. La commande publique : Soutenir la promotion, la mise en œuvre et l'animation des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi

Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la montée en puissance d'un levier important de la politique en faveur des demandeurs d'emploi et de lutte contre le chômage. - Développer une politique d'achat responsable de manière à envisager les clauses sociales non pas comme des mesures obligatoires plaquées sur les politiques d'achat public, mais comme une de leurs composantes structurelles. - Favoriser une gestion des clauses sociales qui permette des parcours d'insertion longs, cohérents et favorisant l'emploi durable. - Donner aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) la possibilité d'accéder à la commande publique et proposer ainsi aux publics qu'elles accompagnent une porte de sortie vers l'emploi durable.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et coordonner les services en charge de la promotion, de la mise en œuvre et de l'animation des clauses sociales dans le cadre des marchés publics. - Accompagner la structuration de politiques et services dédiés au niveau des EPCI et acheteurs publics.
Bénéficiaires visés	Les EPCI, les services internes du Conseil Départemental, du Conseil Régional et autres acheteurs publics
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des projets d'investissement à l'échelle des territoires porteurs d'action d'inclusion. - Assistance technique au suivi de la mise en œuvre des clauses d'insertion (action d'ingénierie). - Développement d'outils d'information et de promotion des clauses d'insertion. - Mise en place d'un réseau de référents et de facilitateurs des clauses sociales à l'échelle des territoires.
Pilote	Conseil Départemental
Acteurs impliqués	Conseil Départemental, DIECCTE, Conseil Régional, DRJSCS, EPCI, PLIE, CNFPT
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - AMO en cours pour la promotion des clauses sociales - Rencontres avec les partenaires pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour la mise en place du dispositif départemental de gestion et d'accompagnement des clauses sociales.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres et types d'acheteurs publics et de marchés concernés par les clauses sociales. - Nombre de référents des clauses sociales dans les collectivités. - Nombre d'heures d'insertion capitalisées - Nombre d'actions d'accompagnement conduites - Taux d'accès à l'emploi durable pour les publics cibles

AXE 2. VALORISER LES INITIATIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FICHE ACTION 2.5. Projets territoriaux ESS : Soutenir les projets de développement ou création d'activités de l'ESS intégrés aux dynamiques économiques locales et de cohésion sociale territoriale

Rappel des enjeux	Les EPCI de la Guadeloupe sont porteuses de dynamiques économiques locales, de projets visant l'aménagement du territoire, la cohésion sociale territoriale, la politique de la ville...Ces projets peuvent intégrer et/ou être soutenus, renforcés par le développement de projets d'ESS.
Objectifs visés	Mise en œuvre de projets dans le champ de l'ESS répondant aux objectifs de développement durable des territoires
Bénéficiaires visés	Les structures de l'ESS, les EPCI
Contenu de l'action	Soutien à des démarches d'appels à projet territoriaux
Pilote	DIECCTE
Acteurs impliqués	DIECCTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Pôle Emploi, Réseaux de l'ESS, EPCI, OPCO
Modalité de mise en œuvre	Rencontres avec les EPCI pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour le lancement des appels à projet, des modalités de communication et d'accompagnement des porteurs de projets.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de candidatures déposés par territoire - Nombre de dossiers retenus par territoire - Secteurs d'activité couverts

2.3 Actions visant l'amélioration des réponses aux freins périphériques d'accès et maintien à l'emploi

AXE 3. AMELIORER LES REPONSES AUX FREINS PERIPHERIQUES D'ACCES ET MAINTIEN A L'EMPLOI	
FICHE ACTION 3.1. Le réseau des acteurs de l'accompagnement social : Assurer une mise en œuvre et un suivi partenarial	
Rappel des enjeux	<p>La construction d'une dynamique de projet de territoire avec les intercommunalités et les Villes est l'affaire de tous les partenaires du PTI.</p> <p>Il importe de rechercher la mise en cohérence des actions de l'Etat et des différentes collectivités et institutions sur le territoire de manière à considérer les contrats de ville et les PLIE comme un espace de coopération et de définition d'objectifs communs entre les acteurs institutionnels, les professionnels et les habitants.</p> <p>Enfin, il s'agit de contribuer à remplacer la logique de guichet (financier) en cours dans le tissu associatif de proximité par la logique de conduite de projet de développement social de quartiers.</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un diagnostic territorial partagé pour les territoires qui en sont dépourvus - Articuler les politiques publiques autour d'enjeux transversaux dans le domaine du logement/cadre de vie, de la jeunesse, de l'insertion professionnelle des publics en difficulté, du développement social local,... - Territorialiser l'action sociale et d'inclusion - Elaborer conjointement un projet de développement social des territoires - Mutualiser des crédits publics pour une mise en œuvre efficiente des actions - Observer et évaluer les actions mises en œuvre.
Bénéficiaires visés	Publics et territoires cibles des PLIE et de contrats de ville
Contenu de l'action	Soutien à la programmation des PLIE et des contrats de ville
Pilotes	Conseil Départemental/EPCI
Acteurs impliqués	EPCI, Conseil Départemental, PLIE, signataires des PLIE et des contrats de villes
Modalité de mise en œuvre	Conventions entre les partenaires conformément aux programmations définies dans le cadre des PLIE et CDV.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types de projets financés - Qualité de l'instruction concertée des projets et participation des partenaires aux différentes étapes de bilan des actions

3. Les actions à l'échelle des intercommunalités

Au regard des enjeux et dans la droite ligne des nouvelles orientations de la Collectivité, la pertinence et l'efficacité des actions conduites en faveur des publics cibles s'appuiera sur des dispositifs territoriaux mutualisés dans le champs de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique, de la politique de la ville, du logement (amélioration de l'habitat) et des politiques d'accompagnement des plus jeunes.

Ces actions seront déclinées pour les communautés d'agglomération :

- CANGT
- CAP EXCELLENCE
- RIVIERA DU LEVANT
- CANBT
- GRAND SUD CARAÏBE
- CCMG

3.1 La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT)

AXE 1 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ADAPTES AUX BESOINS DES PUBLICS

FICHE ACTION 1.1 : Repérer, animer et accompagner les publics

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>Le PLIE adresse la mise en œuvre de son plan d'actions à un public fortement et durablement exclu du monde du travail. Il s'agit principalement de demandeurs d'emploi de longue durée, de bénéficiaires du RSA, de personnes de très faible niveau de qualification professionnelle.</p> <p>Sur la base du diagnostic local il est apparu que les publics ciblés par le PLIE cumulent des situations sociales complexes constituant un véritable frein d'accès à l'emploi (endettement, santé, remise à niveau, mobilité,...).</p> <p>Le PLIE NGT se fixe pour objectifs 2015-2020 de sortir de la logique de gestion de fichier en faveur de la gestion de parcours. Aussi, pour optimiser les sorties à l'emploi la fonction de référent de parcours doit à la fois être qualifiée et d'autre part être expressément dédiée aux participants du PLIE.</p> <p>Un accompagnement de proximité doit pouvoir être proposé de manière équilibrée et récurrente sur toute la durée du parcours.</p> <p>Au regard des enjeux de notre territoire, de l'endurcissement des chômeurs de longue durée et des objectifs de sorties fixés par cette nouvelle programmation, le PLIE veut s'entourer et qualifier son réseau de référents spécifiquement dédiés au suivi et à l'accompagnement de son public pour plus d'efficacité et de résultats.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et construire une réponse adaptée aux besoins d'accompagnement individualisé des participants PLIE : <ul style="list-style-type: none"> • Définition et organisation des indicateurs pour qualifier la prescription, l'orientation et l'intégration en parcours P.L.I.E., • Diagnostic précis et détaillé, des situations individuelles à prendre en charge par le PLIE en amont de l'intégration, • Accompagnement individualisé permanent en dédiant une équipe de référents agissant sur l'ensemble du territoire • Qualification de la fonction de référent en les outillant et en les intégrant au sein des services publics de l'emploi. - Affirmer l'intervention du PLIE sur sa fonction de coordination et d'animation des parcours, - Optimiser la résolution des situations individuelles en cours de parcours au profit du partenariat interactif et dans le respect des compétences disponibles sur le territoire, - Augmenter significativement le nombre de personnes accompagnées par une meilleure répartition des publics et des compétences, - Favoriser la répartition des compétences et des interventions des acteurs de l'accompagnement individualisé en faveur des participants engagés dans une démarche d'intégration à l'emploi ou à la qualification,

	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les besoins en contenus opérationnels et pédagogiques pour spécialiser et distinguer spécifiquement les missions relevant de l'accompagnement en parcours PLIE, - Formaliser, redéfinir le cahier des charges des référents de parcours et sélectionner les opérateurs de parcours, - Assurer un accompagnement individualisé de proximité à l'échelle du territoire et composé de référents dédiés et qualifier à cette fonction, - Recentrer et qualifier la fonction de référent PLIE.
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les participants intégrés en parcours P.L.I.E.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du partenariat avec les CCAS, services publics de l'emploi, les services communaux, - Rédaction et diffusion du cahier des charges « référents PLIE », - Animation et coordination de l'équipe des référents de parcours PLIE et animation du partenariat, - Animation et coordination des Commissions d'Intégration et en Suivi des parcours (CISP), - Rédaction et diffusion d'un cahier des charges des ateliers de diagnostics approfondis, - Structuration et diffusion d'un outil de diagnostic élaboré avec les partenaires de l'accueil et l'accompagnement du territoire.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs des services publics de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi), le Conseil Départemental les CCAS véritables acteurs de proximité, les services insertion des communes membres.
Moyens à mettre en œuvre	<p><u>HUMAINS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une équipe de référents (1 pour 70 participants en file active en moyenne), - Un chargé de mission de parcours. <p><u>MATERIELS/LOGISTIQUES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du progiciel de gestion des parcours ABC VieSion, - La création d'une plateforme numérique de publication et communication des outils et initiatives accessibles aux référents de parcours pour organiser et structurer les parcours d'insertion sociale et professionnelle de leurs participants.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants PLIE bénéficiant d'un accompagnement individualisé physique et récurrent - Nombre de situations individuelles résolues au cours de la période de programmation - Nombre d'étapes de parcours et de mises en situation de travail.

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le



ID : 971-200041507-20190523-2019CC3SDPV27-DE

AXE 1 : PROPOSER DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES PARCOURS ADAPTES AUX BESOINS DES PUBLICS

FICHE ACTION 1.2 : Repérer et remobiliser les publics

Rappel des enjeux	<p>Le PLIE adresse la mise en œuvre de son plan d'actions à un public fortement et durablement exclu du monde du travail. Il s'agit principalement de demandeurs d'emploi de longue durée, de parents isolés et de personnes de très faible niveau de qualification professionnelle. Sur la base du diagnostic local il est apparu que les publics ciblés par le PLIE cumulent des situations sociales complexes constituant un véritable frein d'accès à l'emploi (endettement, santé, remise à niveau, mobilité,...).</p> <p>L'inclusion de ces publics nécessite une démarche amont spécifique pour espérer un retour à la vie active de manière durable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agissant sur les freins à l'emploi en amont de l'intégration à l'emploi - Optimisant les chances de retour à l'emploi et de l'intégration dans la vie active des participants PLIE en voie de paupérisation à cause des problèmes de mobilité, de santé, d'intendance familiale, de situation d'endettement ou de réactivation des socles de base...
Objectifs visés	<p><i>Intégrer et systématiser un diagnostic « freins à l'emploi » dès l'intégration en parcours des participants PLIE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins et les solutions existantes dans le domaine de la mobilité, santé, garde d'enfant,... - Identifier l'ensemble des aides des autres partenaires pour chaque nature de problématique périphérique à prendre en compte ainsi que les modalités d'intervention, - Imaginer et contribuer activement à la conception de nouvelles réponses de proximité en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels du territoire - Evaluer les actions et outils proposés (existants ou à créer) pour essaimer et développer des réponses équivalentes à l'ensemble du territoire - Organiser et structurer des services réactifs et adaptés (garage associatif, location avec option d'achat, microcrédit personnel, chèque transport, service de garde de proximité, chèque frais de garde, réseau santé insertion,...)
Bénéficiaires visés	- Tous les participants PLIE en parcours
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Définition avec précision les besoins en fonction de la nature des freins à l'emploi à résoudre en formalisant un diagnostic d'entrée en parcours, - Structuration et animation des partenariats opérationnels nécessaires pour développer ou * renforcer les services en faveur de la résolution des freins à l'emploi.
Acteurs impliqués	- CAF, Conseil Départemental, CANGT, PLIE
Moyens à mettre en œuvre	<u>HUMAINS</u>

	<p>Ingénierie en fonction des services à développer et/ou créer</p> <p><u>MATERIELS/LOGISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Répertoire des aides existantes et diffusion auprès des référents de parcours (à créer),- Rédaction cahiers des charges par nature de services à développer et/ou renforcer,- Outils d'expertise technique pour permettre l'aide à la décision et l'attribution de l'octroi de l'aide demandée,- Atelier de proximité de pré-diagnostic de la situation sociale dès l'entrée en parcours,- Développement et mise en œuvre d'un chèque d'intégration sociale,- Développement d'une plateforme centralisée de l'accès aux services permettant d'agir sur les freins à l'emploi.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants dont la situation sociale est résolue avant le placement à l'emploi- Nombre de participants accompagnés bénéficiant d'un accès à l'emploi durable ou en formation-qualifiante.

AXE 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION PROPRE, EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX TERRITORIAUX

FICHE ACTION 2.1 : Maintien, développement et renforcement des ateliers de chantiers d'insertion (ACI)

Rappel des enjeux	<p>Plusieurs constats sont à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire du Nord Grande Terre est particulièrement démuné en offre d'insertion par l'activité économique, ▪ De grands projets autour de l'environnement, de l'agriculture, des métiers de la mer, l'économie circulaire par exemple, sont en projet sur ce territoire : La « Boucle du Nord Grande- Terre, l'atelier de transformation agroalimentaire, la gestion des déchets... ▪ La population est vieillissante nécessitant également de réfléchir à l'organisation des services de maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées. ▪ L'ensemble de ces situations doit permettre d'organiser et de structurer une réflexion permettant de contribuer activement au développement de nouveaux emplois et de nouvelles structures et services relevant du secteur de l'économie solidaire.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer l'offre d'insertion économique existante, - Concevoir une méthode d'accompagnement, de qualification et de mise en œuvre des nouveaux services identifiés tout en envisageant leur mise en place par le biais de nouveaux outils d'insertion (régie de services à disposition des projets des communes et de l'agglomération, loueur social, réseau de santé, GEIQ, entreprise d'insertion du second œuvre bâtiment pour développer l'adaptation des logements pour le maintien à domicile,...), - Diversifier et doubler (en 3 ans) l'offre d'insertion par l'activité économique du territoire, - Agir sur le développement économique en favorisant l'entrepreneuriat solidaire, - Constituer un réseau d'acteurs solidaires en sensibilisant les investisseurs et décideurs potentiels du territoire à l'esprit d'entreprendre responsable.
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Les investisseurs et décideurs locaux - Les participants en parcours P.L.I.E.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration des cahiers des charges contribuant au maintien et développement des outils IAE existants tout en qualifiant la mission d'insertion professionnelle en lien avec l'environnement économique du territoire, - Formalisation de cahiers des charges des besoins non couverts, - Coordination et animation un outil d'appui à la création d'outils adaptés et accessibles à l'ensemble du public en difficulté d'insertion professionnelle du territoire de la CANGT,

	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en œuvre une ingénierie de projet (création outil de gestion des nouveaux projets, mobilisation des partenaires et cofinanceurs par nature projet,...), - Animation et coordination de la mobilisation des emplois créés au profit des participants PLIE.
Acteurs impliqués	- Les services publics de l'emploi, les acteurs de l'IAE local, la CANGT et le PLIE
Moyens à mettre en œuvre	<p><u>HUMAINS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste de chargé de mission insertion professionnelle, devant directement, contribuer à identifier et appuyer le développement de nouvelles structures de l'IAE sur le NGT - Création d'une cellule de réflexion et d'observation du développement de l'offre d'insertion sur le territoire du PLIE du Nord Grande Terre en lien entre le pôle du développement économique et solidarités, de représentants consulaires et des services publics de l'emploi, <p><u>MATERIELS/LOGISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des enveloppes d'intervention pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique, - Conférence annuelle des financeurs autour des grands projets du territoire et des opportunités de création de nouveaux outils d'insertion proposés, - Initier un outil d'ingénierie et d'appui technique et logistique à la création de nouvelles structures d'insertion.
Indicateurs d'évaluation de l'action	- Nombre de participants PLIE en étape de parcours d'insertion professionnelle en IAE

**AXE 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNER
PROPRE, EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX DU TERRITOIRE**

FICHE ACTION 2.2 : Former, qualifier

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>76,5 % des participants accueillis au cours de la programmation précédente du PLIE étaient d'un niveau d'étude inférieur ou égal au CAP/BEP. Le PLIE reste centré sur des catégories de participants identiques à celle-ci. L'intégration à l'emploi nécessite d'une part, une acceptation par les participants d'un besoin de mise à niveau et d'autre part de modèles pédagogiques ne générant pas de nouvelles situations d'échec pour ces derniers.</p> <p>L'accès à l'emploi durable passe par un temps de validation des acquis et des compétences individuelles pour renforcer les CV et faire valoir les capacités et compétences des publics relevant de faible niveau de qualification.</p> <p>Le référent de parcours doit être en mesure, dans l'organisation du parcours individuel, d'intégrer dans des démarches et étapes d'insertion professionnelle les contenus pédagogiques indispensables pour faire évoluer la situation, face à l'emploi, de chaque participant en parcours.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<p><i>Accompagner les participants en parcours PLIE dans la sécurisation de leur parcours professionnel en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agissant dans une démarche préventive d'information et sensibilisation de chaque participant aux risques d'exclusion inhérents à son absence de formation, - Proposant la mise en place d'un atelier permanent d'évaluation des socles de bases développé sur un outil attractif et adapté aux nouvelles technologies d'apprentissage, - Repérant et communiquant aux référents de parcours des fiches métiers sur les métiers en tension du territoire, - Organisant des découvertes métiers avec des entreprises partenaires du PLIE, - Systématisant l'évaluation des acquis au cours des étapes d'insertion professionnelles, - Structurant un partenariat avec les OF, les OPCO, PE et le Conseil Régional, le Département pour structurer une offre de formation accessible aux participants PLIE.
<p>Bénéficiaires visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les participants en parcours P.L.I.E
<p>Contenu de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins économiques en s'appuyant sur les outils et démarches en cours - Élaboration des profils de postes correspondants. - Mise en place de nouvelles actions de sensibilisation avec les partenaires concernés dont les entreprises forum, plateaux techniques, portes ouvertes, immersion en entreprise...) - Construction d'une réponse adaptée en initiant la création d'ateliers permanents de validation des socles de base, - Intégration dans les cahiers des charges des actions d'insertion professionnelles la tenue

	<p>et le suivi de livrets individuels d'évaluation des acquis au cours de l'étape de parcours,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une offre de formation adaptée à la situation des participants PLIE et en lien avec les pré requis des entreprises en manque de main d'œuvre.
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Référents de parcours, SIAE, OF du territoire, associations, OPCO
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><u>HUMAINS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission de relations entreprises. Mission : Identifier les offres accessibles aux participants en parcours, préparer et mettre en relation les potentiels candidats et pour assurer le lien entre les entreprises et l'intégration à l'emploi. <p><u>MATERIEL / LOGISTIQUES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier permanent d'évaluation et de réactivation des socles de base, - Catalogue de formation adapté aux besoins de nos participants et du territoire en fonction des emplois en tension, - Réseau des entrepreneurs partenaires, - Livret de validation des acquis en parcours d'insertion, - Plateforme de communication des fiches métiers et des offres en tension.
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants bénéficiant d'un accompagnement individualisé, - Nombre de participants intégrés dans une démarche de remise à niveau, - Nombre de participants insérés professionnellement grâce à la revalorisation des aptitudes et compétences.

**AXE 3 : CONFORTER LE PLIE DANS SON POSITIONNEMENT D'OUTIL AU
 SERVICE
 DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

FICHE ACTION 3.1 : Atelier de découverte des métiers en tension

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>Les publics ciblés par le PLIE ne disposent pas de compétences reconnues par l'entrepreneuriat local et sont souvent en incapacité à projeter un projet professionnel dans un autre secteur d'activité que ceux déjà pratiqués, soit par méconnaissance des métiers en tension, soit par appréhension de leurs aptitudes.</p> <p>L'entrepreneur local organise souvent ses recrutements sur le seul rapprochement de la compétence certifiée par un diplôme et rarement sur les aptitudes et capacités de demandeur d'emploi.</p> <p>Le diagnostic ex ante du PLIE fait apparaître sur deux communes (Morne à l'Eau et Port Louis) 453 offres de faibles niveaux de qualification non pourvues.</p> <p>Une mise en adéquation en l'offre disponible et les demandeurs d'emploi de longue durée doit être recherchée pour inverser la tendance et satisfaire les attentes de tous.</p> <p>Le changement et l'évolution de cette situation passe par une capacité à faire rencontrer l'employeur en difficulté d'embauche et le demandeur d'emploi incapable de faire valoir ses aptitudes et son intérêt à exercer une activité professionnelle dans un secteur inconnu.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<p>- Structurer des parcours d'insertion professionnelle qui intègrent l'option de découverte des métiers en tension sur le territoire du Nord Grande Terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En développant une fonction de coach emploi qui a pour mission d'organiser le rapprochement entre l'entrepreneur en tension de main d'œuvre et les participants PLIE en fin de parcours en faisant valoir les pré requis minimums des entrepreneurs et les aptitudes et motivations des demandeurs PLIE, • En structurant un véritable partenariat d'entrepreneurs disposés à présenter les métiers en tension et les entreprises qui embauchent, • En constituant des fiches métiers plus pratico-pratique et moins technique pour faire valoir la réalité des aptitudes requises, des possibilités d'évolution,..., • En organisant des stages en entreprise en cours de parcours PLIE, • En initiant les potentiels candidats aux gestes professionnels de base en amont de la présentation au poste à pourvoir
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p>- Tous les participants du PLIE en parcours</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>- Constitution d'une base référentielle des métiers en tension sur le territoire du PLIE</p> <p>- Constitution d'une bibliothèque de fiches métiers pour tous les emplois à pourvoir,</p> <p>- Organisation de visites d'entreprises avec le chargé relations entreprises</p> <p>- Organisation de stages de découvertes des emplois en tension (immersion en entreprises partenaires, mise en situation de travail en cours de parcours,...),</p> <p>- Mise en place d'ateliers d'apprentissage des gestes professionnels,</p> <p>- Accompagnement à l'intégration à l'emploi durable.</p>
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>- Les entrepreneurs (TPE et PME) éprouvant des difficultés à recruter,</p> <p>- Les référents de parcours,</p> <p>- Des partenaires de l'IAE permettant la mise en situation d'emploi ponctuel ou présentant une possibilité à former les participants PLIE à l'acquisition de gestes professionnels.</p>

Moyens à mettre en œuvre	<p><u>HUMAINS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un chargé de relation entreprise dédié au rapprochement entre l'offre et la demande, <p><u>MATERIELS/LOGISTIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ouverture d'une bibliothèque numérique de fiches métiers, voire, de découverte entreprises,- Process partenarial de mise en relation et immersion en entreprise,- Atelier d'apprentissage des gestes professionnels en ligne avec les centres d'apprentissage ou organisme de formation du territoire,
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de mise en relation de participants PLIE sur les offres en tension,- Nombre de placements à l'emploi durable- Nombre d'intégrations en formation pré-qualifiantes.

**AXE 3 : CONFORTER LE PLIE DANS SON POSITIONNEMENT D'OUTIL AU SERVICE
 DU
 DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**FICHE ACTION 3.2 : Renforcement de l'offre IAE et entrepreneuriat par le développement
 d'une ingénierie adaptée**

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>Le territoire du Nord Grande Terre est particulièrement démunie à la fois de diversité de l'offre d'insertion professionnelle mais également de quantités d'offres au regard de l'importance de la population à insérer professionnellement.</p> <p>Le parcours d'insertion professionnel est un préalable pour assurer le futur entrepreneur des aptitudes des participants PLIE orientés vers ce dernier. En effet, la longue durée d'inactivité entraîne des comportements et des mauvaises habitudes qu'il faut sérier et faire évoluer avant d'espérer pouvoir à nouveau insérer, dans le monde du travail, les participants PLIE.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs secteurs d'activités sont à développer sur le territoire du PLIE, autour du tourisme, des métiers de la mer et de l'agriculture. L'ingénierie de projets dans ces secteurs contribuerait directement au développement de nouvelles activités mais également à la préparation des futurs salariés de ces secteurs.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier avec précision dans tous les secteurs concernés les activités pouvant directement contribuer au développement économique du territoire, - Définir l'ordre prioritaire et opportun des besoins de développement, - Identifier tous les projets pouvant être initiés dans le cadre d'une expérimentation du développement de l'offre relevant de l'économie solidaire, - Structurer les outils et modalités d'accompagnement à la définition du modèle économique le plus approprié et structurer l'assistance et la qualification des futurs porteurs de projet.
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p>- Les participants en parcours PLIE et les acteurs de l'IAE</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un diagnostic des potentialités de développement économique sur le territoire du PLIE, - Organisation et animation des liens avec des acteurs/investisseurs potentiels du territoire et les porteurs de projets en animant des ateliers/séminaires d'ingénierie de projet (de l'idée au projet), - Structuration des modèles économiques les plus appropriés par nature de projet à développer, - Organisation et animation de tours de table avec les financeurs de l'IAE et du secteur économique traditionnel en amont des projets, - Qualification des porteurs de projet pour optimiser le développement de nouveaux projets économiques et solidaires.
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>- Le service développement économique de la CANGT, le PLIE, les acteurs de l'IAE et les acteurs du secteur économique</p>
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><u>HUMAINS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste de chargé de mission insertion, <p><u>MATERIELS / LOGISTIQUES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une cellule d'assistance technique et de qualification à l'entrepreneuriat solidaire et économique.

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le

 SLOW

ID : 971-200041507-20190523-2019CC3SDPV27-DE

**Indicateurs
d'évaluation
de l'action**

- Nombre de nouvelles offres d'insertion professionnelles développées et accessibles aux participants du PLIE,
- Nombre de nouvelles offres IAE disponibles dans de nouvelles activités d'insertion professionnelles,

AXE 3 : CONFORTER LE PLIE DANS SON POSITIONNEMENT D'OUTIL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

FICHE ACTION 3.3 : Application effective des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics des villes et de la communauté d'agglomération et les autres maitres d'ouvrage investissant sur le territoire (en lien avec les programmes pluriannuels d'investissement - PPI)

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>Le territoire du Nord Grande Terre affiche un taux d'emploi non pourvu par des demandeurs d'emplois locaux, notamment dans les secteurs d'activités émergeant sur les marchés publics (bâtiment, services,...).</p> <p>Parallèlement le taux de demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, bénéficiant d'une expérience, de compétences n'accèdent pas aux emplois locaux.</p> <p>La systématisation de l'application des clauses sociales doit permettre d'inverser la tendance actuelle et les pratiques des entreprises en matière d'emploi de la main d'œuvre complémentaire nécessaire à la réalisation des marchés publics.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer l'offre d'insertion et d'intégration à l'emploi des participants PLIE en proposant un véritable service d'identification et de rapprochement d'une démarche d'insertion au regard des projets des communes et de la CANGT, - Accompagner les services techniques et services marchés à inscrire systématiquement les clauses sociales à tous les marchés pouvant contribuer au développement de démarches d'insertion professionnelle pour nos publics, - Faire évoluer les pratiques et modalités de recrutement des entreprises locales en agissant directement, par le biais de l'application des clauses dans les marchés publics, en proposant un véritable service de préparation à l'emploi et à l'intégration des publics prioritaires sur les offres générées par les marchés publics, - A partir des besoins exprimés par les entreprises candidates sur les marchés publics élaborer une procédure d'accompagnement à l'intégration d'un public ne pouvant accéder directement aux emplois proposés localement.
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p>- Les participants PLIE</p>

<p>Contenu de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information et formation des services communaux et intercommunaux afin d'avoir recours à la clause sociale dans tous les marchés pouvant offrir des opportunités de mise en relation de participants PLIE et d'entrepreneurs locaux, - Définition et formalisation des clauses pouvant faire l'objet d'une publication dans les marchés publics, - Accompagnement des entreprises soumissionnaires pour prendre en compte et d'exprimer les modalités mise en œuvre et les obligations liées à la clause sociale. - Accompagnement et structuration des modalités d'intégration et de qualification des publics prioritaires du territoire dans les entreprises retenues sur les marchés relevant de la clause sociale, - Organisation et animation d'un partenariat en amont de la préparation à l'emploi pour ne pas pénaliser les entreprises répondant aux marchés relevant de la clause sociale, - Structuration et coordination du suivi des salariés intégrés dans une démarche d'insertion liée à la mise en œuvre des clauses sociales.
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les Elus locaux et communautaires - Les services institutionnels et techniques concernés - Les entreprises soumissionnaires aux marchés publics - Les bailleurs sociaux
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><u>HUMAINS</u> :</p> <p>Un chargé de mission (Formé et qualifié) au service de l'ensemble des acteurs institutionnels et politiques locaux ainsi que des entreprises socialement responsables. Mission : Conception et animation de modules d'informations et de formations en direction des décideurs, des acteurs, des techniciens et des entrepreneurs locaux.</p> <p><u>MATERIEL /LOGISTIQUES</u> :</p> <p>Structuration et gestion d'un service de préparation à l'emploi et de mise en relation avec les entreprises attributaires des marchés relevant de la clause sociale.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés incluant une clause sociale, - Nombre d'entreprises impliquées et acteurs de la mise en œuvre de la clause sociale sur le territoire, - Nombre de participants PLIE intégrés à l'emploi ou en situation d'immersion en entreprise par le biais de la clause sociale.

3.2 La Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE

Axe 1 : La mobilisation de grands projets structurants au bénéfice de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION 1.1 : Conduire d'une démarche ciblée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) autour des grands projets structurants

Rappel des enjeux	La communauté d'agglomération et la Sous-Préfecture dégagent la volonté de mobiliser, au service de l'insertion professionnelle d'un public durablement éloigné de l'emploi, les grands travaux d'aménagement et de développement prévus, au sein de l'agglomération, dans les 15 prochaines années, d'une part, et également les potentiels de la filière culturelle
Objectifs visés	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'emploi local (moyens mis en œuvre par les Maîtres d'ouvrage) • Définir les conditions d'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de chacun de ces projets • Définir le mode de coordination de ces différents projets • Déterminer la suite qui sera donnée aux publics formés durant la démarche ; dès le terme de celle-ci
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics durablement exclus de l'emploi • Les bénéficiaires du RSA • Les intermittents du spectacle
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et coordonner les porteurs de projets • Concrétiser le conventionnement avec l'Etat • Organiser le calendrier ainsi que les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de la démarche
Acteurs impliqués	La DIECCTE ; Pôle Emploi ; Conseil Régional, les représentants des syndicats de salariés ; les représentants des organisations patronales ; les associations de professionnelles des secteurs concernés ; les OPCO spécialisés ou généralistes ; les représentants des collectivités locales
Moyens à mettre en œuvre	Cap Excellence formalise le lien avec les Maîtres d'ouvrage et les Collectivités locales à travers l'élaboration d'un accord cadre. La création d'une cellule opérationnelle et la mise à disposition d'un agent dédié à la conduite de cette opération Création d'un comité de pilotage
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi ou de formation issu de la démarche • L'amélioration de la durée et de la qualité du parcours d'insertion (formation en amont ; recrutement GPECT ; nouveau recrutement ; formation ; emploi durable. • Nombre d'entreprises ou d'unités économique mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre la GPECT.

Axe 1 : La mobilisation de grands projets structurants au bénéfice de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION 1.2 : Application effective des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics des villes et de l'agglomération en lien avec les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI).

Rappel des enjeux	Notre territoire bénéficie de deux programmes de rénovation urbaine : la RUPAP et la RUZAB. Ils ont su mettre en place un programme d'application des clauses d'insertion (PLACI) et impliquer les partenaires par la signature d'un protocole
Objectifs visés	Il s'agit pour Cap Excellence de se donner les moyens d'élargir ces clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics du territoire. Notons que cette volonté est inscrite dans le plan d'action porté par le nouveau Contrat de Ville et la thématique Emploi, Insertion et Développement.
Bénéficiaires visés	<p>LES PUBLICS DE L'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la recherche d'une première expérience professionnelle, et/ou à la recherche d'un emploi ; • les publics sans qualification avec une volonté de suivre un parcours professionnel ; • les jeunes en situation de déshérence et/ou en voie de marginalisation ; • les bénéficiaires des minima sociaux.
Contenu de l'action	<p>Les clauses porteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les marchés directement gérés par les communes membres ou par Cap Excellence ; • Sur les travaux de moyenne envergure <p>Et devront être assurées avec un encadrement par l'entreprise ou à travers la mobilisation d'entreprises d'insertion.</p>
Acteurs impliqués	<p>Cap Excellence Villes membres Bailleurs sociaux et Aménageurs Service public de l'emploi</p>
Moyens à mettre en œuvre	<p>La mise en œuvre d'une structure opérationnelle rassemblant les maîtres d'ouvrage et les acteurs publics de l'emploi. Cette structure a pour mission (en référence à la charte nationale d'insertion) : de veiller au respect des règlements définis dans l'objectif de mobilisation des clauses sociales; de fournir l'assistance nécessaire ; de mettre en œuvre les modalités pratiques de la mobilisation des clauses sociales dans les différents marchés publics concernés, notamment ceux en lien avec les opérations de renouvellement urbain.</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation des marchés publics faisant appel aux clauses sociales • Nombre d'heure effective d'insertion proposé aux habitants des quartiers prioritaires • Nombre de parcours d'insertion lancé en lien avec les clauses sociales • Nombre d'entreprise d'insertion mobilisé

Axe 2 : La structuration et renforcement de l'économie sociale et solidaire.	
FICHE ACTION 2.1 : L'accompagnement à la création et au maintien d'activité dans la filière « Tourisme/Patrimoine/Artisanat » (métiers de la mer ; tourisme vert et créatif ; valorisation du patrimoine matériel et immatériel).	
Rappel des enjeux	Les petites unités et le secteur artisanal représentent donc un vivier d'emploi important, même si par ailleurs ces mêmes entreprises souffrent d'handicaps structurels (faible trésorerie ; marchés captifs mais restrictifs ; outils de production de qualité diverse ; mauvais relais bancaire...). Il est possible d'ajouter à ce tissu économique de TPE, les différents créateurs exerçant leur activité en parallèle, sans déclaration. Ils bénéficient souvent d'un vrai savoir-faire qui peut échapper à la société en absence de la structuration de la filière
Objectifs visés	Réalisation d'un véritable programme d'action en direction de l'artisanat et plus particulièrement l'artisanat d'art, en visant trois objectifs (dont un d'intérêt général) : - Assurer un accompagnement des artisans du point de vue de la viabilité économique et sociale de leur activité (notamment les plus âgés) ; - Sauvegarder des savoirs faire, des outils et des lieux de production afin de valoriser le patrimoine de l'agglomération et, plus généralement de la Guadeloupe ; - Offrir une activité, une formation, voire un emploi à certains publics désireux de poursuivre ou de se reconvertir dans le domaine.
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics durablement exclus de l'emploi, • Les jeunes sans qualification, • Les chefs d'entreprises, artisans et artisans d'art, • Les apprentis ayant achevé leur formation en relation avec la spécialité acquise
Contenu de l'action	Développer un plan d'action portant sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La viabilisation économique de la filière et de ses composantes ; • La définition d'outils d'accompagnement juridique, social, économique et financier ; • La formation des acteurs et artisans ; • La mobilisation des filières complémentaires (tourisme ; loisir ; patrimoine ; culture....)
Acteurs impliqués	DIECCTE, CHAMBRE DES METIERS, INSTITUT NATIONAL DES METIERS D'ARTS, CENTRE DES METIERS D'ART, ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS
Moyens à mettre en œuvre	Le programme d'action se définira de manière très pragmatique à partir des informations qui seront issues des études et partenariat initiés par Cap Excellence. Il s'agira ensuite de dérouler sa mise en œuvre de manière pluriannuelle, en lien avec une programmation des actions de viabilisation (structuration de filière), et d'insertion professionnelle (gestion prévisionnelle des emplois).
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Retour des expérimentations • Elaboration d'un Pôle Territorial de Coopération Economique – PTCE (pôle d'excellence mobilisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire) devenant l'espace dédié pour le développement des initiatives repérées

Axe 2 : La structuration et renforcement de l'économie sociale et solidaire.

FICHE ACTION 2.2 : L'optimisation de l'offre d'insertion et de formation des structures de l'IAE dans les secteurs suivants : animation culturelle ; gestion urbaine ; valorisation et préservation de l'environnement (agenda 21 ; éco-quartiers).

Rappel des enjeux	<p>La professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire est un enjeu majeur, et le développement des initiatives de ce champ d'activités constitue l'une des principales réponses aux difficultés d'emploi des publics les plus en difficulté.</p> <p>Ainsi l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), la régie de quartier, les coopératives, les mutuelles, les groupements d'employeurs... et toutes les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, sont des objets d'investigation prioritaires.</p>
Objectifs visés	<p>Il est envisagé de développer, sur le territoire de l'agglomération Cap Excellence, les projets et actions qui confortent la solidarité dans les quartiers et le développement d'activités nouvelles et créatrices d'emploi.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser le développement d'une culture de l'ESS ; • déterminer les différents modes de gouvernance de l'ESS ; • réfléchir sur les pistes économiques et d'emploi que propose ce champ ; • développer les capacités financières des projets solidaires ; • mettre l'accent sur le tracer des parcours nécessaires aux publics en insertion par la synergie des partenaires et le renfort des réseaux de l'ESS ; • identifier les complémentarités des pratiques entre les acteurs ; • Impliquer plus efficacement le monde des entreprises à la démarche l'ESS.
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics prioritaires : habitants des QPV ; BRSA... • Les salariés en emploi-aidés dans le domaine culturel ; • Les personnes ayant une expérience dans le domaine des arts ; • Les artistes souhaitant structurer leur pratique.
Contenu de l'action	<p>La démarche sera la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser et accompagner les initiatives économiques et solidaires, de la création à la pérennisation 2. Soutenir les créations d'activités dans le champ de l'ESS 3. Soutenir le développement et la pérennité des entreprises sociales et solidaires 4. Animer, fédérer les acteurs associatifs, institutionnels et les entreprises autour de la question de l'ESS
Acteurs impliqués	CAP EXCELLENCE – SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI – CRESS – METIERS D'ART
Moyens à mettre en œuvre	Lancement d'une étude de programmation Mise en œuvre d'un comité de suivi des recommandations
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La viabilisation économique de la filière et de ses composantes ; • La définition d'outils d'accompagnement juridique, social, économique et financier ; • La formation des acteurs et artisans ; • La mobilisation des filières complémentaires (tourisme ; loisir ; patrimoine)

Axe 2 : La structuration et renforcement de l'économie sociale et solidaire.

FICHE ACTION 2.3 : Mise en place d'un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) valorisant les ressources patrimoniales immatérielles du territoire.

Rappel des enjeux	La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire favorise la création de Pôle Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) permettant de mobiliser les structure de l'ESS, les entreprises du secteur marchand, des chercheurs autour d'un projet de consolidation d'une dynamique économique solidaire et d'intérêt général
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et professionnaliser, dans une perspective de maintien de leur valeurs patrimoniale et identitaire, les pratiques immatérielles du territoire (pratiques culturelles ; carnaval ; expressions spécifiques de créativité...) • Mettre en place de projets fondés sur la synergie entre tous les partenaires avec une prise en compte globale du territoire ; • Consolider les pratiques culturelles et patrimoniales d'intérêt collectif valorisant pour l'agglomération
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du patrimoine matériel et immatériel • Les associations, coopératives ou autres groupements intervenant dans ces champs • Les artistes, artisans et créateurs locaux organisés ou en situation informelle
Contenu de l'action	<p>Dans la perspective d'aboutir à un modèle économique, social et solidaire de valorisation des richesses culturelles et patrimoniales de Cap Excellence, il s'agira de favoriser la mise en œuvre du projet selon quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau solidaire d'acteurs • Organiser la production économique et sociale • Révéler les joyaux patrimoniaux et créer des itinéraires • Structurer les outils de mise en œuvre de l'opération <p>Le programme permettra en amont de structurer les créateurs, de fédérer et mutualiser l'offre créative, d'améliorer les conditions de travail des différents talents et, en aval, de révéler l'ensemble des richesses patrimoniales, naturelles et identitaires de Cap Excellence et de l'organiser en une offre touristique et culturelle complète.</p>
Acteurs impliqués	<p>Cap Excellence Associations représentatives du patrimoine valorisé Centre de recherche Université Conseil régional et conseil départemental</p>
Moyens à mettre en œuvre	<p>Un groupe de préfiguration visant à définir les contours du PTCE et la forme de la structure juridique porteuse Désignation d'un chef de projet pour le développement du modèle économique envisagé La mise en œuvre d'un comité de pilotage</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets structurés et accompagnés • Nombre d'acteurs économique mobilisés • Nouvelles formes de valorisation et d'organisation des pratiques immatérielles identifiées • Nombre de signataires de la charte de qualité élaborée dans ce cadre

Axe 3 : L'accompagnement des actions du contrat de ville et du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

FICHE ACTION 3.1 : Participation au financement des projets d'insertion professionnelle retenu dans le cadre du contrat de ville et/ou du PLIE

Rappel des enjeux	Mettre en œuvre la compétence « mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) » retenu dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire : « En matière de politique de la ville dans la communauté (article L5216-5-I-4° du CGCT).
Objectifs visés	Définition et mise en œuvre opérationnelle d'une politique d'insertion ciblée au bénéfice des publics les plus en difficulté ; Améliorer l'efficacité des projets d'insertion proposés, tout comme leurs modalités de coordination (en associant tous les acteurs du service public de l'emploi).
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics durablement exclus de l'emploi ; • Les jeunes sans qualification ; • Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; • Les bénéficiaires du RSA
Contenu de l'action	<p>Il s'agit de la mise en œuvre, après diagnostic de la situation des publics, de leur potentiel, de celui du territoire et de ses forces vives (acteurs économiques ; associations ; habitants) d'une stratégie territoriale, mobilisant notamment les dispositifs dédiés proposés par l'Europe, l'État et les collectivités territoriales.</p> <p>Cette organisation doit permettre de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'insertion intervenant sur le territoire, mais également, les grands chantiers en investissement (grands projets ; programme pluriannuel d'investissement ; marchés publics de travaux...) au service de la formation et de l'insertion d'un public durablement éloigné de l'emploi ;</p> <p>Ce PLIE permettra également de définir les modalités de la conduite de projet et du pilotage de la politique locale pour l'insertion et l'emploi, en tenant compte des ressources existantes et à venir.</p>
Acteurs impliqués	EUROPE (FSE) ; ETAT (DIECCTE) ; CONSEIL REGIONAL ; CONSEIL DEPARTEMENTAL ; POLE EMPLOI ; MISSION LOCALE
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du diagnostic préalable • Mise en œuvre de la gouvernance et réalisation du programme d'action : conduite de projet et mobilisation des partenaires institutionnels et opérateurs • Organisation spécifique d'une fonction PLIE qui fédérerait les initiatives et mobiliserait plus rationnellement le Fonds Social Européen (FSE).
Indicateurs d'évaluation de l'action	<p>Nombre de partenaires mobilisés pour la constitution effective du PLIE</p> <p>Nombre de parcours d'insertion validés et accompagnés</p> <p>Élaboration d'une charte (ou convention) de coordination des acteurs de l'insertion sur le territoire</p> <p>Nombre d'entreprises du secteur marchand mobilisées</p> <p>Nombre d'actions d'accompagnement mise en œuvre en vue de l'insertion professionnelle des intéressés.</p>

Axe 4 : La mobilisation des politiques sociales au bénéfice de l'accès à l'emploi

FICHE ACTION 4.1 : Mise en œuvre du programme de développement social local issu de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) intercommunale

Rappel des enjeux	<p>Le territoire de Cap Excellence se caractérise par la présence de publics connaissant des fragilités sociales importantes : faible niveau de vie général (revenu annuel médian en 2011 de 13 490€ à Pointe-à-Pitre et de 13 160€ aux Abymes) ; des besoins sociaux en augmentation ; un niveau de dépendance aux prestations sociales non négligeable ; des publics particulièrement touchés par le chômage et les difficultés d'insertion sociale et professionnelles ;</p> <p>Ainsi, deux enjeux forts sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de favoriser une approche pluridisciplinaire et partenariale des accompagnements, - Nécessité de renforcer la coordination des acteurs
Objectifs visés	<p>Définir un véritable projet social local (décliné au niveau de chaque ville, mais aussi à l'échelle intercommunale, voir sur certains secteurs infra-communales) dans l'optique d'une action sociale renouvelée, plus globale, dynamique et participative.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des politiques sociales cohérentes et mutualisées sur le territoire - Améliorer la connaissance des acteurs sur les besoins sociaux
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics cibles concernés par un parcours d'insertion • Les publics en situation de pauvreté précarité lourde • Les bénéficiaires du RSA
Contenu de l'action	<p>Modalités opératoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination des acteurs intervenants dans le champ de l'action sociale par la mise en place d'une mission dédiée, en lien avec les dispositifs existants • Créer un espace de partage et d'échanges opérationnels entre intervenants sociaux (CCAS ; villes membres ; conseil départemental ; associations spécialisées • Mise en place d'un observatoire social à l'échelle communautaire
Acteurs impliqués	<p>Cap Excellence, les trois CCAS, le Conseil Départemental, les associations locales (AGLS, secours catholique, secours adventiste), CGSS, associations</p>
Moyens à mettre en œuvre	<p>Favoriser la capitalisation et le partage d'expérience et de bonnes pratiques pour l'ensemble des champs de l'action sociale :</p> <p>Proposer la mise en place d'un outil répertoriant l'ensemble des aides/actions menées par les opérateurs selon les différentes thématiques et les coordonnées des porteurs de projet</p> <p>Constituer des réseaux thématiques pour favoriser un travail coordonné et conjoint des associations ; des CCAS et de Cap Excellence.</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<p>Élaboration du plan d'action sociale de l'agglomération</p> <p>Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif</p> <p>Nombre de permanences d'accueil mises en œuvre par Cap Excellence</p>

3.3 La Communauté d'Agglomération de la RIVIERA DU LEVANT

Axe 1 : Lever les freins à l'accès à l'emploi par la mise en place d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)	
FICHE ACTION 1.1 : Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA et des chômeurs de longue durée	
Rappel des enjeux	Les bénéficiaires du RSA et les chômeurs de longue « durée cumulent à la fois des difficultés économiques et sociales qui ne facilitent pas leur insertion de manière durable. L'un des principaux freins est la mobilité. En effet, la difficulté et le coût des déplacements (particulièrement pour les habitants de la Désirade) aident à décourager d'entreprendre une formation ou de répondre à une offre de travail éloignée du domicile. Par ailleurs, viennent s'y greffer des problématiques de santé, de logement, de faible qualification, voire d'illettrisme. Il s'agit véritablement d'accompagner de manière globale et diversifiée ce public afin de les inscrire dans une dynamique de travail, d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'employabilité des bénéficiaires - Acquérir les compétences de base (savoirs de base, savoir-être en entreprises, stratégie de recherche d'emploi) - Acquérir les compétences « cœur de métier » pour les métiers porteurs du territoire) - Mobiliser les acteurs économiques dans les champs de l'emploi et de la formation
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA - Chômeurs de longue durée
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers (estime de soi, relooking, projet de vie, santé, famille, cohésion sociale, insertion professionnelle) - Aide à la construction du projet professionnel individuel en lien avec les métiers porteurs du territoire - Actions de formation adéquates pour la réalisation du projet professionnel - Actions d'aide à l'amorçage de projets de création d'activité, de sensibilisation à la création d'activité, d'amorçage
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA DU LEVANT (CARL) - CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL, CAF - DEAL, POLE EMPLOI, SMT - LES CCAS DES COMMUNES MEMBRES - LES ACTEURS ECONOMIQUES ET DE LA FORMATION - ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA CARL - LES MEDIATHEQUES - ÉLUS DES COMMUNES MEMBRES ET DE L'INTERCOMMUNALITE EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ACTION SOCIALE, ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds social Européen (FSE) - Lignes de crédit de la CARL
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires suivis - Nombre de bénéficiaires formés - Niveau de qualification atteint par le public cible - Taux de retour à l'emploi - Qualité des formations suivies - Nombre de projets suivis - Implication des acteurs (économiques, centres de formation, partenaires

	institutionnels, associations) : Nombre d'acteurs impliqués
--	---

Axe 2 : Soutenir l'insertion par l'activité économique

FICHE ACTION 2.1 : Accompagnement individuel des porteurs de projet dans les productions de qualité

Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'activités - Consolidation des emplois - Développement des activités - Rayonnement du territoire
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'insertion par la création d'activités - Labelliser les productions des porteurs de projets - Pérenniser l'activité des porteurs de projets - Mutualiser les moyens - Echanger les bonnes pratiques - Remobiliser les personnes éloignées de l'emploi - Contribuer à l'amélioration, au renforcement de la qualité des production
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA - Demandeurs d'emploi
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'accompagnement et de suivi personnalisé des porteurs de projet - Organisation de rencontres thématiques - Action de parrainage des porteurs de projets
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - OPERATEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSEIL REGIONAL - CCI - CHAMBRE D'AGRICULTURE - POLE EMPLOI - ELUS DE L'INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES MEMBRES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - FEDER - FEADER
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projets inscrits dans le dispositif - Degré de satisfaction des porteurs de projets - Niveau de mutualisation des moyens - Implication des acteurs (nombre)

Axe 2 : Soutenir l'insertion par l'activité économique

FICHE ACTION 2.2 : Favoriser le développement de structures d'insertion par l'économique (SIAE) en lien avec les orientations et les grands projets de la CARL

Rappel des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe peu de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire intercommunal - Des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics encore timides
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi - Favoriser l'acquisition de savoirs généraux valorisables lors de la recherche d'un emploi durable - Former et Développer des compétences sur des métiers spécifiques - Créer du lien social - Permettre la mise en place de parcours IAE via une organisation territoriale pertinente
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA - Chômeurs de longue durée
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de projets de Chantiers d'insertion et autres SIAE sur le territoire (Développement durable, Agriculture non conventionnelle, Eco-Tourisme, activités innovantes) - Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics de la CARL
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - COMMUNES MEMBRES DE LA CARL, - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONSEIL REGIONAL - DIECCTE - UNIFORMATION - ELUS DES COMMUNES MEMBRES ET DE L'INTERCOMMUNALITE EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ACTION SOCIALE, DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACTEURS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DES ACTIVITES SUPPORTS RETENUES
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - FSE FEDER - FEADER - ETAT, Conseil Régional, Conseil Départemental - Lignes de crédit de la CARL
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers d'insertion soutenus ou organisés, - Nombre de marchés publics incluant des clauses sociales d'insertion, - Nombre de personnes recrutées dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics - Nombre de bénéficiaires accompagnés dans l'ensemble des projets soutenus, - Taux de sortie positive des projets soutenus

3.4 La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)

Les actions territorialisées de la CANBT s'articuleront autour des axes stratégiques suivants :

Axe 1. Soutenir l'insertion sociale et professionnelle

Axe 2. Développer une offre d'insertion à finalité économique

Axe 1 : SOUTENIR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BRSA

Fiche action 1.1 PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL A TRAVERS LE PLIE

Rappel des enjeux	<p>La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 a pour objet le développement des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).</p> <p>Plates-formes de coordination, les PLIE mobilisent, l'ensemble des acteurs intervenants avec l'Etat et le Pôle Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle : les collectivités locales, les entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique et associations autour d'un même schéma d'accompagnement.</p> <p>La mise en place d'un PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes confrontées à une exclusion durable du marché de l'emploi, résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et/ou sociales liées à plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faible niveau de qualification • situation familiale difficile • âge • accès au logement • santé • marginalisation sociale <p>Avec le soutien des autres communes de l'agglomération auquel vont s'associer d'autres collectivités territoriales (REGION – DEPARTEMENT), des acteurs de l'insertion et de l'emploi, ce dispositif viendra en complément des initiatives de terrain existantes.</p>
Objectifs visés	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner professionnellement et socialement les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs • Optimiser le taux de contractualisation des « parcours d'insertion » proposés aux bénéficiaires du RSA et favoriser leur professionnalisation <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer divers ateliers (création d'entreprises, etc.) • Mettre en place des programmes de formations en lien avec le projet de territoire • Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des accueillis • Levers les freins liées à l'accompagnement des bénéficiaires • Mobiliser les employeurs des différentes zones d'activités dans le parcours des bénéficiaires • Développer des projets d'animation de l'offre en faveur de l'insertion des bénéficiaires • Intégrer les associations et ACI dans le projet professionnel des bénéficiaires • Disposer d'une plate-forme d'offre et de la demande en termes d'accès à l'emploi

<p>Bénéficiaires visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi de longue durée • Personnes en difficulté d'insertion professionnelle sans problématique sociale lourde, et ne relevant pas d'un autre accompagnement spécifique, quelque soit le niveau de qualification • Toute personne sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle spécifiques <p>Parmi ce public, sont prioritaires : - Les personnes seules ou parents isolés, - Les personnes originaires des quartiers de la politique de la ville - Les bénéficiaires du RSA</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Dans le cadre de la mise en place du PLIE NORD BASSE-TERRE, c'est le choix de l'intercommunalité qui est privilégié.</p> <p><u>Pourquoi ?</u></p> <p>Le portage privilégié est celui de l'EPCI en vue d'assurer la pérennité du dispositif.</p> <p><u>Cadre d'intervention</u></p> <p>La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre sera la structure gestionnaire du PLIE NORD BASSE-TERRE délégataire de la gestion des différentes demandes de subvention afférentes au PLIE, notamment le FSE.</p> <p>L'objectif final est de favoriser l'employabilité des personnes accompagnées.</p> <p>Le PLIE vise à accompagner vers l'insertion professionnelle durable des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion avec une attention particulière pour celles issues des quartiers relevant de la Politique de la Ville.</p> <p><u>Accompagnement socioprofessionnel des Brsa (convention avec le Département)</u></p> <p>Il s'agit d'un accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de parcours personnalisés comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des bénéficiaires du RSA • La réalisation d'un diagnostic de la situation du bénéficiaire au regard de son insertion sociale et/ou professionnelle. • L'élaboration d'un plan d'accompagnement personnalisé Le BRSA pourra disposer soit d'un accompagnement social, d'un accompagnement professionnel ou d'un accompagnement socio-professionnel. • La définition des engagements réciproques du bénéficiaire et du référent • La formalisation du parcours d'accompagnement social dans un contrat d'engagement réciproque (CER) • Le suivi et la réalisation de bilans intermédiaires et bilans d'accompagnement
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL - LA REGION GUADELOUPE - LA DIECCTE GUADELOUPE - POLE EMPLOI - MISSION LOCALE - LES CCAS - ASSOCIATIONS

	<ul style="list-style-type: none"> - ENTREPRISES – SIAE - LA CAF - LES OPCO - CENTRES DE FORMATION - LES ENTREPRISES DES DIFFERENTES ZONES D'ACTIVITES
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><u>Moyens humains</u></p> <p>1 Directeur chargé d'assurer la coordination générale du PLIE</p> <p>1 Chargé de mission qui participera à l'ingénierie des différents plans de formation, des marchés publics et de la relation auprès des entreprises du territoire.</p> <p>2 CIP en charge de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires de RSA : chacun en charge de 200 bénéficiaires du RSA</p> <p>1 assistante administrative</p>
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes accueillies - nombre de personnes convoquées - nombre de personnes signataires de Contrats d'Engagements Réciproques sur le nombre de personnes orientées - nombre de personnes intégrées dans des actions d'insertion professionnelle et sociale sur le nombre de personnes suivies ▪ Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes réorientées vers un accompagnement professionnel du Pôle Emploi - nombre de personnes suivies en fonction des dispositifs d'insertion mobilisés - nombre de personnes suivies ayant signé un premier CER suite à une orientation ou réorientation - nombre de personnes sorties avec un projet professionnel sur le nombre total de sorties - nombre de personnes ayant accédé à un emploi (aidé ou de droit commun) sur le nombre de personnes suivies - nombre de création d'entreprises <p>Des bilans intermédiaires et finaux d'évaluation seront élaborés.</p>

Axe 1 : SOUTENIR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BRSA

Fiche action 1.2 : ACTIONS DE REMOBILISATION EN DIRECTION DES FEMMES BRSA DE PLUS DE 50 ANS

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>Sur le territoire de la CANBT, 8302 personnes sont bénéficiaires de l'allocation de RSA. Les femmes sont plus nombreuses : 66% de femmes bénéficiaires du RSA contre 34% chez les hommes.</p> <p>Une forte proportion des bénéficiaires du RSA correspond aux 40-60 ans: soit 50%. L'accompagnement des publics en situation de précarité vise l'autonomie socioprofessionnelle avec notamment le retour à l'emploi. Cependant ces femmes bénéficiaires du RSA se retrouvent en situation de vulnérabilité et les problématiques auxquelles elles sont confrontées constituent un frein à leur réinsertion. Il est donc important, en amont d'un travail sur le retour à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de restaurer ou de préserver la capacité de la personne à être acteur de son parcours pour favoriser l'émergence d'une dynamique sociale - de développer la connaissance et la complémentarité des leviers nécessaires à améliorer l'insertion sociale des personnes, confrontées à des difficultés engendrant des freins à l'emploi.
<p>Objectifs visés</p>	<p><u>STRATEGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendre ces femmes autonomes afin qu'elles soient capables de s'insérer ✓ Les aider à se construire un parcours d'insertion socioprofessionnelle. ✓ Sortir de l'isolement ✓ S'approprier une image d'elle-même revalorisée <p><u>OPERATIONNELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Redynamiser ces femmes sur un projet social et professionnel pertinent à travers un accompagnement spécifique. ✓ Elargissement ou acquisition de nouvelles compétences. <p><u>RESULTATS ATTENDUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résolution des difficultés exprimées ✓ Développement du potentiel ✓ Accompagnement à la définition du projet professionnel, ou réinsertion vers une action de formation, grâce à cette période d'implication par la mise en confiance. ✓ Orientation des bénéficiaires isolés vers les partenaires ✓
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p>Cette action est destinée aux femmes Brsa de plus de 50 ans de la zone Nord Basse-Terre.</p>

Contenu de l'action	<p>Il s'agit de mettre en place des ateliers à destination des femmes BRSA suivies dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel (cf. fiche action 1) :</p> <p>Ces ateliers sont liés à l'image et l'estime de soi, permettant ainsi aux participantes de sortir de leur environnement, de rencontrer d'autres personnes et surtout de tisser des liens au sein d'un groupe composé essentiellement de femmes.</p> <p>Les thématiques suivantes seront abordées dans les ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Argumentaires pour sortir de la marginalité, des addictions et des comportements à risques ✚ Vaincre sa timidité ✚ Les valeurs, le respect de soi et des autres ✚ Estime de soi
Acteurs impliqués	<p>DEPARTEMENT CCAS CONVENTIONNEES AVEC LE DEPARTEMENT CAF POLE EMPLOI ASSOCIATIONS</p>
Moyens à mettre en œuvre	<p><u>Moyens humains</u> 1 coach 1 animateur groupe de parole 1 CIP</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes séniors mobilisées <p>INDICATEURS EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des bRSA <p>Les outils suivants seront utilisés : fiches de présence journalière, fiche d'évaluation individuelle et d'évaluation finale.</p> <p>Ces évaluations sont orales et/ou écrites et réalisées par chaque intervenant lié au projet.</p> <p>La fin de la formation sera clôturée par un événementiel qui montrera les connaissances acquises. Il sera organisé par les participantes elles-mêmes, aidées de leurs intervenants respectifs.</p> <p><u>Phase de sortie :</u> Atelier méthodologique « définir son projet professionnel » en lien avec le Pôle Emploi ou autres partenaires</p>

Axe 1 : SOUTENIR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BRSA

Fiche action 1.3 : RENFORCER L'ACCES A L'INFORMATION DES BRSA VILLAGE DE L'INSERTION ET DE L'ECONOMIE VERTE

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>L'accès à l'information constitue un véritable enjeu dans l'insertion sociale et professionnelle des BRSA. L'organisation de rencontres entre les entreprises, les partenaires de l'emploi et les demandeurs d'emploi constitue un outil d'accès au monde du travail pour les jeunes et plus globalement un levier de réinsertion sociale.</p> <p>Il s'agit donc de mettre en place des actions assurant une grande lisibilité des dispositifs et des opportunités d'emploi dans un secteur porteur sur le territoire.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Proposer des conseils aux demandeurs d'emploi afin de mieux préparer leurs candidatures et leurs entretiens · Permettre aux bénéficiaires du RSA d'avoir accès en un seul lieu à tous les acteurs sociaux et professionnels du territoire. · Favoriser un meilleur rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi · Informer sur les métiers de l'environnement et du développement durable · Sensibiliser sur les opportunités face à des métiers d'avenir · Sensibiliser sur les enjeux du développement durable
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p><u>Public scolaire</u> : élèves de 3° des collèges, lycéens</p> <p><u>Public en recherche d'emploi</u> : ciblés par le Département, Mission Locale, Pôle Emploi, ..</p> <p><u>Tout public intéressé par la thématique « métiers verts »</u></p> <p><u>Les entreprises et organismes de formation</u> afin de leur permettre de rencontrer leurs partenaires</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Ce village est organisé sur une journée et permet aux demandeurs d'emploi de mieux connaître les métiers « verts », ainsi que les entreprises qui recrutent dans cette filière. L'insertion sociale est également un enjeu dans la réinsertion et sera présente par le biais des partenaires agissant sur les freins à l'emploi (logement, mobilité, garde, qualifications). C'est également l'opportunité pour les entreprises d'être en relation directe avec les demandeurs d'emploi du territoire, de faire découvrir leur secteur d'activité, leurs métiers.</p> <p>Organisation de l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> · L'espace thématique « formation et découverte des métiers verts » rassemble l'ensemble des acteurs du territoire (organisme de formation, chambres consulaires,...). · L'espace thématique « méthodologie de recherche d'emploi » sous forme d'ateliers animés par des professionnels de l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale..) dans le but d'apporter une aide à la réalisation de CV et se préparer à l'entretien d'embauche ; sous forme de bourse aux emplois verts. · L'espace thématique « acteur de son avenir » sera composé d'entreprises (entreprises, clubs de chefs d'entreprise, organismes patronaux, association d'insertion...) en démarche de recrutement (avec job dating) ou d'information sur le secteur d'activité et leurs métiers. · L'espace thématique « lever les freins et rebondir » sera composé des partenaires accompagnant la réinsertion sociale (logement, mobilité,...)

	<p>Ce salon sera ponctué de temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers - Mini-conférences - Témoignages
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>PARRAINAGE A ENVISAGER PARTENAIRES INSTITUTIONNELS : COMMUNES, DEPARTEMENT, REGION, ADEME, DIECCTE, POLE EMPLOI, MISSION LOCALE, RECTORAT, CHAMBRES CONSULAIRES EMPLOYEURS ACTEURS DE L'ESS / SIAE ORGANISMES DE FORMATIONS ACTEURS DES DOMAINES DU LOGEMENT, DE LA SANTE, DE LA MOBILITE CENTRES DE FORMATION</p>
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p>Comité de pilotage Communication Logistique</p>
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs - Nombre d'intervenants professionnels - Enquête de satisfaction




















Axe 2 : DEVELOPPER UNE OFFRE D'INSERTION A FINALITE ECONOMIQUE

Fiche action 2.1 ACTIONS ECONOMIQUES VISANT LE RETOUR A L'EMPLOI DES BRSA PAR LE BIAIS DU PLIE

Rappel des enjeux	Il s'agit de mettre en œuvre des actions économiques dans le cadre du PLIE répondant à la fois aux enjeux d'insertion des bénéficiaires du RSA, mais également aux défis économiques et environnementaux auxquels est confronté la CANBT : attractivité économique, valorisation du Nord Basse-Terre.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion durable des bénéficiaires du RSA - Répondre aux enjeux économiques du territoire
Bénéficiaires visés	Public BRSA ayant un projet défini dans le domaine ou ayant besoin d'être accompagné dans la définition de leur orientation professionnelle.
Contenu de l'action	<p>Actions d'insertion à finalité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets innovants de mise en réseau des employeurs - Actions de formations et d'insertion en lien avec les enjeux environnementaux (métiers verts,..) dans le cadre de parcours d'insertion - Clauses sociales
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - ETAT (DIECCTE) - REGION - DEPARTEMENT - CENTRES DE FORMATION - POLE EMPLOI - MISSION LOCALE - CHAMBRES CONSULAIRES
Moyens à mettre en œuvre	<p><u>MOYENS HUMAINS</u></p> <p>1 Directeur chargé d'assurer la coordination générale du PLIE</p> <p>1 Chargé de mission qui participera à l'ingénierie des différents plans de formation, des marchés publics et de la relation auprès des entreprises du territoire.</p> <p>2 CIP en charge de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires de RSA : chacun en charge de 200 bénéficiaires du RSA</p> <p>1 assistante administrative</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<p>Indicateurs d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sorties positives

Axe 2 : DEVELOPPER UNE OFFRE D'INSERTION A FINALITE ECONOMIQUE

Fiche action 2.2 : SENSIBILISATION DES BRSA A LA CREATION D'ENTREPRISES

Rappel des enjeux	<p>Les bénéficiaires du RSA qui souhaitent s'orienter vers l'entrepreneuriat bénéficient d'une aide personnalisée par leur référent du Département.</p> <p>Il s'agit ici de mettre en œuvre une action de sensibilisation à l'entrepreneuriat.</p> <p>De plus, créer son propre emploi à travers la création d'entreprise nécessite des compétences en gestion, finances et ressources humaines.</p>
Objectifs visés	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none">  Retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA  Création d'entreprises <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">  Aider le bénéficiaire du RSA à construire, à transformer ou le cas échéant, à renoncer à son projet et à l'orienter vers un nouveau projet professionnel plus réaliste  sensibiliser sur l'acte d'entreprendre  construire son projet professionnel
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none">  Bénéficiaires du RSA porteurs d'idées, de projets de création d'entreprises et d'activités issus du territoire Nord Basse-Terre.
Contenu de l'action	<p>Il s'agit d'ateliers permettant de passer de l'idée au projet, d'élaborer un business plan, de comprendre comment rechercher des financements, formaliser les démarches administratives, juridiques, fiscales et commerciales du projet.</p> <ul style="list-style-type: none">  3 sessions d'ateliers formations par an pendant 6 jours permettant l'accueil de 20 personnes par session, soit 60 personnes par an.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none">  Chambres consulaires  Département  Région  CCAS  Pôle Emploi  Mission locale  Organismes d'accompagnement à la création d'entreprises
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">  Co-construction du projet avec les référents du Département  Comité de pilotage
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none">  Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés  Nombre d'entreprises créées  Nombre de personnes ayant abandonné leur projet avec une réorientation

3.5 La Communauté d'Agglomération GRAND SUD CARAÏBE

Axe 1 : COORDONNER L'ACTION EN FAVEUR DES PUBLICS EN INSERTION, RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE MISE EN PARCOURS INDIVIDUALISEE ET FACILITER L'INTERMEDIATION AUPRES DES ENTREPRISES	
FICHE ACTION 1.1 : Mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	
Rappel des enjeux	Eu égard au taux de chômage préoccupant sur le territoire, notamment s'agissant des séniors, des femmes et des jeunes, constituant le noyau dur des bénéficiaires du rsa(durée moyenne de maintien =+5ans), du faible niveau de qualification des publics et aux difficultés d'apprentissage des savoirs de base, à l'inégalité d'accès des femmes aux différents métiers et à la faiblesse des secteurs de l'économie, la Communauté d'agglomération Grand sud caraïbe a souhaité intégrer à sa politique d'animation et de développement du territoire des moyens de lutte contre le chômage.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter par une approche locale, l'accès à l'emploi des personnes en grandes difficultés dans le cadre de parcours individualisés - mobiliser, renforcer et coordonner l'ensemble des moyens concourant à leur accompagnement
Bénéficiaires visés	Actifs durablement exclus du marché du travail : chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes peu ou non qualifiés, travailleurs handicapés, séniors et toutes personne rencontrant des difficultés particulières d'inclusion sociale ou professionnelle
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - construction et organisation d'un parcours individuel d'insertion professionnelle adapté à chaque bénéficiaire : actions d'accompagnement individuel et collectif, actions d'accompagnement renforcé, - actions d'accompagnement global en faveur de la levée des freins périphériques à l'insertion (sociaux et professionnels : image de soi, communication, savoir être, écoute, santé, logement, mobilité, compétence NTIC...) - renforcement et/ou mise en œuvre de la coopération entre les différents acteurs de l'emploi sur le territoire, qualification et professionnalisation des acteurs, - mobilisation des entreprises du territoire et des employeurs afin d'optimiser le retour à l'emploi : rapprocher l'offre et la demande, immersions, stages, rencontres, mises en situations de travail, promotion et accompagnement au déploiement des clauses d'insertion dans les marchés publics - mobilisation et accompagnement des employeurs en faveur de l'alternance et de l'apprentissage - pilotage, accompagnement et coordination des actions d'insertion sur le territoire (ex : ACI)
Acteurs impliqués	CA Grand sud caraïbe (Contrat de ville, ...), Etat (dieccte), pôle emploi, conseil départemental, mission locale, FSE, conseil régional, CDC
Moyens à mettre en œuvre	Une équipe d'ingénierie spécifique : responsable du PLIE, gestionnaires de parcours, référents entreprises et clauses d'insertion, gestionnaire administratif
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de suivis personnalisés mis en œuvre Nombre de sorties positives Nombre de mises en emploi des bRSA Nombre d'entrées en formation qualifiante et nombre de formations complémentaires Nombre de mises en relation avec les entreprises Nombre d'entretiens individuels et collectifs Outils de suivi des participants Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, partenaires d'insertion) Mobilisation des financements

Axe 1 : COORDONNER L'ACTION EN FAVEUR DES PUBLICS EN INSERTION, RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE MISE EN PARCOURS INDIVIDUALISE ET FACILITER L'INTERMEDIATION AUPRES DES ENTREPRISES

FICHE ACTION 1.2: Mise en place de chantiers d'insertion patrimoniaux

Rappel des enjeux	<p>Le patrimoine historique du Sud Basse-Terre est riche et se doit d'être valorisé notamment au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion.</p> <p>Cette approche à une finalité double :</p> <p>Permettre l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi d'une part et d'autre part asseoir le développement économique du sud Basse-Terre sur son patrimoine ce qui implique que soit dernier soit restauré et valorisé.</p>
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - développer une offre de chantiers d'insertion axée sur les richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du sud Basse-Terre - mettre en œuvre et promouvoir des formations innovantes, - mobiliser les personnes éloignées de l'emploi - innover dans l'accompagnement dans et vers l'emploi - réhabiliter certains piliers du patrimoine architectural et culturel du territoire
Bénéficiaires visés	Jeunes publics éloignés de l'emploi (Brsa, ...)
Contenu de l'action	<p>L'action consiste dans un premier temps à la mise en place d'un chantier d'insertion permanent sur un élément fort du patrimoine culturel de l'agglomération.</p> <p>Cette action a pour finalité de former les BRSA, à des métiers en lien avec la réhabilitation et l'animation du patrimoine.</p> <p>Les formations ainsi dispensées auront trait notamment, à la taille de pierre, la taille des essentes et à la scénographie.</p> <p>Il est prévu que ce chantier soit un chantier vivant à l'instar de la pratique adoptée sur l'île du salut en Guyane.</p> <p>La durée prévisionnelle est de 15 ans, il est prévu à l'issue du chantier une insertion durable des participants fondée notamment sur des travaux de réhabilitation des nombreuses fortifications et bâtiments à forte valeur patrimoniale présents sur le territoire communautaire.</p>
Acteurs impliqués	Associations œuvrant pour la rénovation du patrimoine, CAGSC (Contrat de ville, ...), Département, Mission locale, Compagnons de France, Région Guadeloupe, ER2C, DAC, gardien du patrimoine local, ...
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des partenaires institutionnels et socioprofessionnels - FSE - création d'un poste de chargé de mission insertion - co-construire des fiches d'évaluation des acquis pertinentes aux regards des offres de formations mises en œuvre (pour la constitution d'une base de données d'indicateurs de mesures et ajustement si nécessaire des formations)
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de bénéficiaires accompagnés - nombre de nouvelles formations créées - nombres de chantiers innovants mis en place - nombre de sorties positives

Axe 2 : Doter le territoire d'outils d'ingénierie et d'émergence de projets adaptés aux besoins

FICHE ACTION 2.1 : Création d'une plateforme d'ingénierie collaborative pour l'accompagnement des porteurs de projet, des chefs d'entreprise du territoire, des acteurs de l'ESS

Rappel des enjeux	Les entrepreneurs, les TPE, les acteurs de l'ESS ont généralement une maîtrise technique de leur domaine d'activités mais peinent à organiser leur activité, mobiliser des financements et possèdent peu de connaissances dans les domaines comptables, juridiques, fiscaux et mercatiques. Ceci a pour conséquence de nuire à la pérennité et au développement de leur structure. Par ailleurs, les personnes en difficulté d'insertion souhaitant créer leur entreprise ou développer une initiative entrepreneuriale souffrent d'un manque d'accompagnement.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et créateurs d'activité - Soutenir l'amorçage d'initiatives entrepreneuriales innovantes et répondant à des besoins non satisfaits sur le territoire - Aider à pérenniser et développer l'activité des très petites entreprises - Favoriser l'implantation de nouvelles activités vectrices de développement économique et d'attractivité des quartiers - Permettre à l'entrepreneur d'accéder à une ingénierie qui lui est inaccessible financièrement (encadrement financier, fiscal, juridique, administratif...) - Promouvoir la création d'activités et l'entrepreneuriat comme une solution d'insertion des publics éloignés de l'emploi - Accompagner le passage de l'activité informelle à l'activité formelle
Bénéficiaires visés	Bénéficiaire du RSA candidats à la création / Acteurs de l'ESS, créateurs
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de services diversifiés aux acteurs du territoire en matière de gestion, d'entreprise, d'accompagnement au montage de projets, d'accompagnement juridique, financier, fiscal, accompagnement à l'embauche d'un 1^{er} salarié - Organisation de permanences juridiques, comptables, sociales, fiscales - Mise en place de séminaires et rencontres : séminaire d'actualité, rencontres entre professionnels, information sur les aides fiscales, sociales, abattements, exonérations, aides à l'embauche ; - Aide à l'élaboration de supports de communication - Accompagnement au montage de projets et à la recherche de financements - Mise en place d'un comité associant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création, à la gestion, au financement afin de sélectionner une liste de bénéficiaire à suivre - Structurer un parcours d'appui à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en recherche d'insertion - Promotion de l'apprentissage, de l'alternance, de opportunités d'insertion auprès des petites entreprises et mise en place de partenariats (Lycée professionnels, Entreprises, Collectivités...)
Acteurs impliqués	CA Grand Sud Caraïbe (Contrat de ville, PLIE ...), Conseil Régional, Conseil Départemental, CCIG, CMAG, plateformes d'Initiative Locale (ADIE, BGE Guadeloupe, France Initiative, Réseau Entreprendre), BPI, AFD, Ordre des experts comptables, experts comptables, juristes, Mission Locale, POLE EMPLOI, Etat : DIECCTE, DRFIP, JCE
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un point d'accueil - 1 ETP chef de projet en charge de la gestion et de l'animation - Mobilisation des partenaires institutionnels et économiques - Rémunération des consultants
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives et de porteurs de projets accompagnés - Nombre de réunions, séminaires, ateliers organisés - Nombre de nouvelles activités créées par les bénéficiaires du RSA - Nombre de partenaires participant à l'action et mesure de la qualité du partenariat et de l'implication des partenaires

Axe 3 : Assurer un service de proximité en faveur des publics en insertion

FICHE ACTION 3.1 : Rapprochement des structures d'accompagnement (ADIE, BGE Guadeloupe, Guadeloupe Initiative, Réseau entreprendre) et organismes de formation au plus près des créateurs d'activités et des bénéficiaires

Rappel des enjeux	Le diagnostic territorial a mis en évidence une carence des structures d'accueil et des organismes de formations sur le territoire. La perte d'attractivité en est une des causes, mais aussi la pertinence financière de l'investissement généré par une présence sur place est exprimée par les structures qui sont pourtant sollicitées. Par ailleurs, les bénéficiaires potentiels sont découragés par l'éloignement de ces structures.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation sur le territoire des structures d'accompagnement mais aussi de centres de formations. - Améliorer et renforcer l'accompagnement des créateurs d'activité - Professionnaliser les acteurs du territoire - Promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'activités comme réponse à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi
Bénéficiaires visés	Publics éloignés de l'emploi, BRSA candidats à la création d'activité
Contenu de l'action	<p>Assurer une présence effective des acteurs de l'accompagnement au plus près des créateurs sur le territoire du Sud Basse-Terre</p> <p>Accompagner le déploiement de leur offre sur le territoire</p> <p>Organiser des permanences et des ateliers thématiques délocalisés</p> <p>Mobiliser plus largement le DLA au profit des associations créatrices d'emploi du territoire</p> <p>Assurer une meilleure lisibilité des différents réseaux et mettre en cohérence leurs actions sur le territoire</p> <p>Accompagner l'installation de Centres de Formation sur le territoire</p> <p>Encourager l'entrepreneuriat féminin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de valorisation des parcours des créateurs
Acteurs impliqués	CA Grand Sud Caraïbe (Contrat de ville, PLIE,...), Plateforme d'Initiatives Locales (BGE Guadeloupe, ADIE, France Initiative, Réseau Entreprendre,...), CCIG, CMAG, Conseil départemental, Conseil Régional, FSE, AVISE, DIECCTE, CDC, JCE, ...
Moyens à mettre en œuvre	<p>Moyens matériels : mise à disposition de locaux ou de salles</p> <p>Moyens humains : ETP pour organiser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de bénéficiaires dont BRSA accompagnés à la création - nombre d'actions d'accompagnement proposées - nombre de partenaires associés - nombre d'ateliers organisés - nombre d'entreprises ou d'activités créées

3.6 La Communauté de Communes de Marie-Galantes (CCMG)

Axe 1 : Développer la capacité d'accompagnement renforcé vers l'emploi par la mise en œuvre de parcours d'insertion personnalisé	
FICHE ACTION 1 : Réactivation de trajectoire professionnelle	
Rappel des enjeux	<p>Le diagnostic territorial a révélé que les publics fragiles de notre territoire ne parviennent pas toujours à s'inscrire dans un processus d'insertion et ceci pour diverses raisons : par manque de connaissance de leurs capacités et compétences, par peur de l'échec ou par reproduction sociale.</p> <p>La plateforme partenariale propose un accompagnement à la mobilité au niveau psychologique.</p> <p>A travers cette action, il s'agit de travailler sur les dimensions connexes à l'insertion telles que : la confiance, l'estime de soi et la projection professionnelle.</p>
Objectifs visés	<p>Cet atelier aidera les personnes en difficultés sociales et professionnelles à faire un arrêt sur image pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prendre conscience de leur savoir-faire, savoir-être, talents ... -Valoriser leur potentiel - Améliorer et /ou restaurer l'image de soi -Identifier les savoirs, talents innés et compétences transférables
Bénéficiaires visés	Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en grandes difficultés résidant sur le territoire de l'EPCI.
Contenu de l'action	<p>Mettre en place un parcours progressif de redynamisation à travers des thématiques différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic personnel et professionnel • Atelier connaissance de soi • Atelier d'identification des potentiels • Atelier de revalorisation de l'image de soi • Atelier de projection professionnelle • Atelier de relooking professionnel
Acteurs impliqués	LA PLATEFORME PARTENARIALE CCMG, LES CENTRES DE FORMATION ET LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DE MARIE-GALANTE, POLE-EMPLOI, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL.
Moyens à mettre en œuvre	La plateforme partenariale de la CCMG pilotera le projet en se basant sur l'expertise des centres de formation , les structures d'accompagnement du territoire et sollicitera le concours financier des partenaires POLE-EMPLOI, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL, PROGRAMME LEADER.
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de demandeurs d'emploi positionnés -Nombre de bénéficiaires du RSA impactés - Nombre de réactivation de parcours

Axe 2 : Développer l'insertion par l'activité économique, la création d'entreprise et autres initiatives locales en faveur du développement de l'emploi.

**FICHE ACTION 2 : Mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion
 « Aménagement du sentier de randonnées du littoral de Marie-Galante »
 tronçon 1**

<p>Rappel des enjeux</p>	<p>La Communauté de Communes a réalisé avec le concours de l'ONF une étude sur le patrimoine de Marie-Galante. L'objectif était de définir un plan d'action pour valoriser le territoire et fixer une clientèle touristique sur l'île au-delà d'une journée en leur proposant des activités variées.</p> <p>Du rapport final du schéma d'interprétation du patrimoine, il ressort que la mise en valeur du territoire passe aussi par l'aménagement des cinq tronçons du littoral.</p> <p>La CCMG a donc opté pour la mise en place d'un sentier de randonnée du littoral qui permettra de découvrir les ressources globales de Marie-Galante tout en les valorisant de manière originale et ludique, via l'interprétation.</p> <p>L'interprétation est une méthode basée sur une mise en lumière des ressources par la stimulation des sens des visiteurs.</p> <p>Le projet de l'ACI prévoit d'aménager les sentiers de randonnée longeant le littoral par tronçons d'une douzaine de kilomètres par an en moyenne soit un total de 36 km sur une période de trois ans.</p> <p>A long terme, lorsque les cinq tronçons seront réhabilités cet itinéraire en boucle permettra de faire le tour de l'île à pied.</p>
<p>Objectifs visés</p>	<p>-Réhabiliter les sentiers de randonnées du littoral de Marie-galante. -Mettre en place un parcours de découverte des espaces naturels. -Développer l'attractivité de l'île par le biais d'un secteur à promouvoir : l'écotourisme. - Insérer des demandeurs d'emploi en difficultés sociales et professionnelles dans le tissu économique locale.</p>
<p>Bénéficiaires visés</p>	<p>Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en grandes difficultés résidant sur le territoire de l'EPCI.</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture et embellissement du sentier de randonnée (taille d'arbres, débroussaillages, pose de panneaux d'information sur la faune et la flore, sensibilisation à la protection de l'environnement). • Construction d'un parcours sportif avec des techniques innovantes, réversibles, durables et respectueuses de l'environnement. • Création d'objet d'art pour la mise en place de l'interprétation. • Création des zones d'accueil du public (création de points de vue, haltes et bivouacs sous forme de carbeta en bois). • Formation aux métiers de l'environnement : ouvrier forestier, élagueur-grimpeur, agro-forestier, animateur du patrimoine et poseur de mobilier bois.
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>CCMG, ONF, GUADELOUPE FORMATION, POLE-EMPLOI, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL, FSE, DIECCTE ; CONSERVATOIRE DU LITTORAL</p>
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p>La Communauté de Communes de Marie-Galante mobilisera les moyens de droit commun de l'Etat, du Département, de la Région, du FSE (programme opérationnel 2014-2020) ainsi que ses fonds propres.</p>

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le

The logo for SLOW (Slow Food) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 971-200041507-20190523-2019CC3SDPV27-DE

**Indicateurs
d'évaluation
de l'action**

- Nombre de bénéficiaires du RSA impactés
- Amélioration du niveau de qualification des bénéficiaires de l'ACI
- Nombre d'activités développées dans le tourisme vert
- Nombre d'emplois créés

Axe 3 : Formation et de développement de l'employabilité

FICHE ACTION 3 : ATELIER NUMERIQUE

Rappel des enjeux	<p>Le manque de maîtrise des différents outils informatiques constitue un frein réel pour l'acquisition d'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficultés.</p> <p>Ils ont souvent des difficultés à effectuer certaines démarches administratives telles que : déclaration trimestrielle sur le site de la CAF, actualisation de leurs dossiers Pôle-Emploi ou création de compte sur les sites spécialisés dans la recherche d'emploi.</p> <p>Il s'agit pour la plateforme partenariale de leurs donner les moyens d'organiser, de suivre et de participer activement à leurs démarches administratives et à leurs recherches d'emploi.</p>
Objectifs visés	<p>A travers un atelier de 3 niveaux de pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux outils numériques - Maîtrise des outils - Perfectionnement <p>Les publics en difficultés et notamment les bénéficiaires du RSA apprendront à utiliser les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir de l'autonomie dans les démarches administratives - Organiser leur recherche d'emploi - Effectuer les démarches en ligne auprès des entreprises - Savoir faire des recherches en ligne - Suivre une formation en ligne - Elargir leur champ de connaissances (culture, loisirs, ...)
Bénéficiaires visés	<p>Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en grandes difficultés résidant sur le territoire de l'EPCI.</p>
Contenu de l'action	<p>Manipulation des outils et connaissance de l'environnement numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur, ...) • Les périphériques (imprimante, scanner, ...) • Les logiciels et applications : recevoir et envoyer un message électronique, créer son espace personnel, lister ses contacts, programmer ses rendez-vous, se former en ligne... • Les sites et portails dédiés aux démarches administratives (Pôle Emploi, CAF, CGSS ...) • La conservation et la protection des données : supports numériques (CD, clé USB, disque dur externe, ...), stockage de données (google, cloud ...), partage de données... <p>L'éthique et la déontologie de l'usage d'internet : précautions à prendre sur les réseaux sociaux.</p>
Acteurs impliqués	<p>LA PLATEFORME PARTENARIALE CCMG, LES CENTRES DE FORMATION DE MARIE-GALANTE, POLE-EMPLOI, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL.</p>
Moyens à mettre en œuvre	<p>La plateforme partenariale de la CCMG pilotera le projet en se basant sur l'expertise des centres de formation du territoire et sollicitera le concours financier des partenaires POLE-EMPLOI, CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL.</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandeurs d'emploi positionnés - Nombre de bénéficiaires du RSA impactés - Nombre de changement de niveaux - Autonomie acquise